



## Plaidoyer pour une Europe proche des citoyens et qui mise sur tous ses territoires !

### R.E.D. en atteste, les citoyens et territoires peuvent agir avec l'Europe et par l'Europe !

*Le vote par le Parlement européen, le 3 octobre 2018, d'une Résolution en faveur d'un Agenda Rural Européen en est une des nombreuses illustrations !*

Cette Résolution est le fruit d'une action collaborative entre le Parlement européen et les organisations européennes de territoires et citoyens du **Mouvement Européen de la Ruralité**. Elles ont été la cheville ouvrière de la rédaction de la Résolution en prenant en référence l'appel pour un « **Agenda Rural Européen** » que **Ruralité-Environnement-Développement** avait lancé, en écho à l'Agenda Urbain Européen, en 2016.

L'engagement du **Gouvernement français en faveur d'un Agenda Rural National**, en écho à l'appel lancé par R.E.D. et au vote de la Résolution et celui du **Sommet de la Grande Région transfrontalière pour un Centre de Référence de la Ruralité** (sur impulsion du **Ministre Wallon de la Ruralité**) sont démonstratifs de la capacité qu'ont les citoyens à **agir avec et par l'Europe** !

Il s'agit là de **signaux forts et mobilisateurs** qu'il faut saluer et promouvoir pour réenchanter le désir d'Europe chez tous les citoyens.

Les questions posées par les citoyens et territoires ne sont pas à ce jour institutionnelles mais politiques.

➤ **Ils appellent à :**

- une **clarification des objectifs** sociaux et économiques européens dans une Europe, mondialisée et élargie, qui est moins protectrice.
- **plus de cohésion** et attendent une traduction effective de cet enjeu dans les programmes opérationnels des Etats Membres et des Régions. L'article 174 du Traité de Lisbonne en exprime l'enjeu et la nécessité !
- une **prise en considération réelle de leurs droits fondamentaux** (Charte des droits fondamentaux).

➤ **Ils revendiquent d'être associés à la définition et mise en œuvre des politiques publiques et des programmes opérationnels régionalisés.**

Les instances européennes l'avaient préconisé pour la période 2014-2020 (Cadre Stratégique Commun pour les FESI) et inscrit en option dans le préambule des accords de partenariat. Les citoyens l'ont trop rarement observé.

### Préconisations de RED pour réenchanter le désir d'Europe avec les citoyens ruraux

*« Le génie et la résilience des citoyens et territoires mobilisés pour relever les défis européens et nationaux »*

- **Traduire la Résolution en faveur d'un Agenda Rural Européen dans le corpus politique et stratégique de l'Union Européenne et dans les accords de partenariats ou encore dans les cadres réglementaires des politiques européennes :**
  - une transcription attendue dans les orientations budgétaires et les règlements des fonds structurels et d'investissement.
  - un cadre politique indispensable au Rural proofing (conclusions du séminaire COR/RED du 4 Mai 2017).
  - un éclairage pour la mise en œuvre des préconisations de l'expérimentation RURban (Interrelations Rural-Urbain) dont le chantier s'est poursuivi à l'échelle de l'espace OCDE.

- **Affirmer la reconnaissance des territoires ruraux en pôles de développement et d'innovation.** Une reconnaissance, qui mise sur des réseaux d'échange entre acteurs et territoires et qui doit s'affirmer en cadre de référence pour les « **Smart Villages** » ou « **Smart Rural Territories** » :
  - o proposer et financer, dans le cadre des dispositifs territoriaux de développement et des FESI, des **mesures de soutien à la formation et à l'innovation.**
  - o proposer, dans le cadre des stratégies territoriales CLLD, des mesures de soutien à l'émergence de « **Smart Villages** » à l'échelle de villages ou de territoires et au développement des « **Smart Villages** » en les inscrivant dans les stratégies territoriales de développement. L'accès au très haut débit et la prise en considération des transitions numériques, écologiques, climatiques, sociétales... en impératifs.
- **Inscrire l'approche CLLD/LEADER et le développement territorial intégré en cadre de référence réglementaire** (accord de partenariat) pour la mise en œuvre des politiques européennes et des programmes régionalisés européens (Le greening PAC en référence) en :
  - o **misant sur des territoires qui sachent stimuler et fédérer l'engagement des citoyens, des réseaux inter-territoriaux d'échange entre acteurs et l'innovation** pour dépasser les handicaps démographiques, géographiques et naturels ;
  - o **incitant et soutenant la définition et la mise en œuvre de stratégies culturelles à l'échelle des territoires de projet** : des vecteurs de médiation sociale, d'attractivité et d'anticipation territoriale aux mutations d'un monde en transformation ;
  - o **incitant à la mise en œuvre de stratégies intégrées « biodiversité, énergie et climat »,**
  - o **mobilisant, de manière convergente et proactive, toutes les ressources budgétaires de l'Union Européenne pour financer les stratégies des territoires de projet.** La proposition de R.E.D. en faveur d'un « **Interfonds** » européen en référence ;
  - o **incitant à des coopérations intelligentes entre pôles ruraux et pôles urbains mais aussi périurbains.** Le potentiel et la valeur ajoutée de chaque entité villageoise et territoire, pris en considération et promus.
- **S'affranchir de l'amalgame Rural / Agricole** pour : une meilleure prise en compte du potentiel de développement de la diversité des territoires ruraux mais aussi des potentialités et enjeux agricoles, stimuler les coopérations entre agricultures familiales et territoires. Les options de cofinancement pour le FEADER appellent notamment à cette approche.
- **Mobiliser, en en reconnaissant la valeur ajoutée européenne, les territoires maritimes et continentaux éloignés.** Ce sont aussi **des terres d'innovation** dans des régions stratégiques pour l'Europe.
- Tirer le meilleur parti de l'organisation européenne multi-niveau pour **dynamiser l'attractivité des territoires à handicaps naturels et géographiques et ceux impactés par la dépopulation. La caractéristique de l'Europe c'est d'être partout habitée.** La Charte des droits fondamentaux et l'article 174 du Traité en référence.

## Eclairer le projet européen et sa valeur ajoutée pour stimuler l'adhésion

- **Rendre la valeur ajoutée de l'Europe plus visible** en misant sur une **gouvernance plus collaborative**, proactive, entre les Etats Membres, la Commission européenne, le Parlement européen mais aussi avec les Régions et leurs territoires ainsi qu'avec le Comité européen des régions et le CESE.
- Fonder l'adhésion à l'Europe et promouvoir le projet européen en prenant appui sur une « **Charte des principes et droits fondamentaux** » qui s'adosse à l'article 174 du Traité sur l'Union Européenne et à la Charte des droits fondamentaux.

